

MERCREDIS LOISIRS

Février 2016

Attention:
Bulletin à déposer à
la Planète Couleur
le mercredi 27 janvier
au plus tard.

Nom						
Prénom						
Né(e) le						
Mercredis	AM	R	AM	R	AM	R
03 février 2016						
24 février 2016						

¹ = rayez les mentions inutiles

* Mettre une croix dans les cases correspondantes : AM = après-midi R= repas

Mercredis-Loisirs : de 12h00 à 17h00 (avec repas)
ou 13h30 à 17h00 (sans repas)

Accueil garderie : de 12h00 à 12h30 et de 17h00 à 19h00

Implantation de l'Accueil de Loisirs : Planète Couleur
rue Paul Gauguin ☎ 02.43.01.27.82 alsh@louverne.fr

TARIFS MERCREDIS-LOISIRS

(N'oubliez pas le goûter de l'après-midi ; Goûter non fournis)

Libellés	Enfants de Louverné, la Chapelle-Anthensaise et Sacé				Autres communes
	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	
Garderie du midi	1,14 €	1,34 €	1,52 €	1,67 €	1,83 €
1/2 journée	3,07 €	3,60 €	4,09 €	4,50 €	5,93 €

REPAS

Enfants de Louverné				Enfants hors Louverné
Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	
2,46 €	2,89 €	3,28 €	3,61 €	4,43 €

MERCREDIS LOISIRS

Février 2016

Attention:
Bulletin à déposer à
la Planète Couleur
le mercredi 27 janvier
au plus tard.

Nom						
Prénom						
Né(e) le						
Mercredis	AM	R	AM	R	AM	R
03 février 2016						
24 février 2016						

¹ = rayez les mentions inutiles

* Mettre une croix dans les cases correspondantes : AM = après-midi R= repas

Mercredis-Loisirs : de 12h00 à 17h00 (avec repas)
ou 13h30 à 17h00 (sans repas)

Accueil garderie : de 12h00 à 12h30 et de 17h00 à 19h00

Implantation de l'Accueil de Loisirs : Planète Couleur
rue Paul Gauguin ☎ 02.43.01.27.82 alsh@louverne.fr

TARIFS MERCREDIS-LOISIRS

(N'oubliez pas le goûter de l'après-midi ; Goûter non fournis)

Libellés	Enfants de Louverné, la Chapelle-Anthensaise et Sacé				Autres communes
	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	
Garderie du midi	1,14 €	1,34 €	1,52 €	1,67 €	1,83 €
1/2 journée	3,07 €	3,60 €	4,09 €	4,50 €	5,93 €

REPAS

Enfants de Louverné				Enfants hors Louverné
Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	
2,46 €	2,89 €	3,28 €	3,61 €	4,43 €

Inscription Mercredis-Loisirs Février 2016

IMPORTANT

Clôture des inscriptions le mercredi 27 janvier 2016
Bulletin à déposer à Planète Couleur

Passé cette date, aucune inscription ou modification
ne sera acceptée.

ATTENTION

Toute absence en Mercredis-Loisirs et au restaurant scolaire, non justifiée par un certificat médical ou un motif familial grave, entraînera le versement d'une indemnité de désistement égale à 50% des sommes dues.

Toute fréquentation des Mercredis-Loisirs et du restaurant scolaire, non précédée d'une inscription dans les délais prescrits, fera l'objet d'une majoration de 50% du tarif applicable à la famille.

Pour toute nouvelle inscription, un dossier d'inscription est nécessaire dès le premier jour.

IDENTIFICATION Impression le 11 janvier 2016

Madame
Monsieur
Adresse
Code postal Ville
Est allocataire: Mr (ou) Mme
De la C.A.F. sous le n°
OU
1 de la MSA sous le n°
1 du seul régime général de la S.S (EDF-GDF inclus)
sous le n°
1 d'un régime particulier de sécurité sociale
(Fonction publique de l'Etat—SNCF) sous le n°

¹ Mettre une croix dans la case correspondante.



Inscription Mercredis-Loisirs Février 2016

IMPORTANT

Clôture des inscriptions le mercredi 27 janvier 2016
Bulletin à déposer à Planète Couleur

Passé cette date, aucune inscription ou modification
ne sera acceptée.

ATTENTION

Toute absence en Mercredis-Loisirs et au restaurant scolaire, non justifiée par un certificat médical ou un motif familial grave, entraînera le versement d'une indemnité de désistement égale à 50% des sommes dues.

Toute fréquentation des Mercredis-Loisirs et du restaurant scolaire, non précédée d'une inscription dans les délais prescrits, fera l'objet d'une majoration de 50% du tarif applicable à la famille.

Pour toute nouvelle inscription, un dossier d'inscription est nécessaire dès le premier jour.

IDENTIFICATION Impression le 11 janvier 2016

Madame
Monsieur
Adresse
Code postal Ville
Est allocataire: Mr (ou) Mme
De la C.A.F. sous le n°
OU
1 de la MSA sous le n°
1 du seul régime général de la S.S (EDF-GDF inclus)
sous le n°
1 d'un régime particulier de sécurité sociale
(Fonction publique de l'Etat—SNCF) sous le n°

¹ Mettre une croix dans la case correspondante.

